

démontré clairement que l'administrateur d'une banque qui soumettrait une proposition semblable au conseil de l'administration s'exposerait à voir sa proposition repoussée sans un long débat. Mais, avant de passer à une autre question, qu'on me permette de vider un différend qui s'est élevé entre nous au sujet des paroles qui ont été prononcées mardi dernier. Après que le ministre nous eut parlé de l'excédent qu'on pourrait employer au remboursement du prêt ainsi garanti, j'ai demandé :

Dois-je conclure que cette somme est disponible pour la distribution entre nous-mêmes et les autres garants, sans distinction, si nous étions obligés de payer l'intérêt sur ces sûretés?

A cette question, l'hon. M. Fielding a répondu :

Non, on me dit que la situation est plus rassurante encore. On me dit qu'il était pourvu aux autres garants, et que ce montant aurait été disponible pour payer le montant de notre garantie, si la loi proposée avait été en vigueur dans l'une quelconque des années que je viens de mentionner.

J'en ai certainement inféré que le ministre, s'il était administrateur d'une banque considérerait que les £180,000 seraient utilisables après avoir satisfait tous les autres garants, et je crois fermement que ces paroles comportent ce sens-là. Je comprends qu'à l'égard de l'intérêt de la somme garantie par le Grand-Tronc, nous serions simplement sur le même pied que les autres créanciers qui ont obtenu la même garantie.

J'ai calculé approximativement que, pour cette seule entreprise, on donnerait des garanties s'élevant à près de \$60,000,000, et que notre prêt de \$10,000,000 ne représenterait qu'un sixième du montant disponible, au cas où diminuerait le fonds pouvant servir au paiement de l'intérêt.

Ayant refuté l'argument qui consiste à dire que ceci est une opération de banque — et je suis d'avis que le Gouvernement ne nous aurait pas soumis ce projet en se basant uniquement sur cette raison — je discuterai maintenant ce projet en tant que mesure de secours. La lettre de M. Hays, qui a appris officiellement au Gouvernement que la compagnie ne pouvait pas, sans recevoir de l'aide, exécuter son entreprise, se termine par ce paragraphe :

J'insiste donc pour qu'on nous donne immédiatement le secours qui nous permettra de le faire et d'éviter les résultats désastreux pour le crédit des deux chemins de fer et du pays qui découleraient infailliblement de la cessation des travaux.

Voilà l'histoire en deux mots. La compagnie déclare franchement dans la dernière ligne de sa lettre qu'il faut que vous leur fournissiez cette somme ou qu'elle va se voir forcée de suspendre son exploitation. C'est là le cri d'une compagnie à toute extrémité; elle vient solliciter notre aide tout simplement parce qu'elle ne peut

continuer. Si le ministre des Finances et le Gouvernement présentaient la question sous ce point de vue et si l'on devait choisir entre ces deux alternatives, avancer ces fonds ou voir les opérations suspendues, naturellement l'opposition pourrait changer sa manière de voir. Mais il faut d'abord que l'on nous démontre que la compagnie a fait tout ce qu'elle a pu avant de s'adresser au Gouvernement pour la tirer d'embarras.

On a comparé ce prêt à celui de \$30,000,000 fait en 1884 au Pacifique-Canadien pour l'aider à sortir de ses difficultés. Mais en faisant cette comparaison on se voit obligé d'admettre que ces deux prêts diffèrent essentiellement.

Le Pacifique-Canadien était à peu près achevé lorsque la compagnie sollicita ce prêt; moins de deux ans plus tard il était en pleine opération d'un bout à l'autre. On avait dépensé dans cette entreprise \$62,000,000 et 25,000,000 d'acres de terre faisaient partie de l'actif. La compagnie était disposé à donner en garantie tout ce qu'elle possédait, même le contrôle de l'entreprise, et le prêt de \$30,000,000 était une première hypothèque sur le tout. Il n'y a aucune comparaison à établir entre les deux prêts.

De plus, avant d'adresser au gouvernement de sir John Macdonald et de lui demander ce prêt de \$30,000,000, les entrepreneurs du Pacifique-Canadien avait épuisé tous les moyens possibles pour se tirer d'affaire: ils y avaient mis leurs propres capitaux et avaient engagé leur crédit personnel; George Stephen et ses héros associés avaient déposé en banque des garanties pour \$8,000,000 ou plus sur leurs biens meubles, et si ce chemin de fer n'eut point été complété, si le Gouvernement ne fut venu à leur aide, ces hommes eussent été ruinés et réduits à la misère. Il n'existe rien de semblable dans le cas qui nous occupe. Il n'y a pas la preuve la plus légère que les promoteurs et les constructeurs du Grand-Tronc-Pacifique aient dépensé un seul dollar de leur poche, ou qu'ils soient disposés à engager leur propre crédit. Lorsque le Grand-Tronc donna la garantie sur la seconde hypothèque pour la section des prairies, il reçut en retour de cette garantie la possession du matériel. Le Gouvernement a déjà fait beaucoup plus pour le Grand-Tronc-Pacifique que le Grand-Tronc lui-même; et ce gouvernement n'a-t-il point droit à quelque considération spéciale pour ce qu'il a déjà fait et pour ce qu'on lui demande maintenant de faire? Serait-il déraisonnable que ce gouvernement demandât à la compagnie du Grand-Tronc-Pacifique et à ses supporteurs, le Grand-Tronc, d'hypothéquer leurs valeurs mobilières, d'émettre leurs actions privilégiées, et de les déposer en garantie jusqu'au remboursement de ce prêt?

Quelle garantie avons-nous que ce n'est point là le premier d'une série de prêts de